

Dossier suivi par

Éric FAVARD

Chargé de mission « stage » de l'ESPE-LR

Directeur-adjoint de la FDE

eric.favard@fde.univ-montp2.fr

04 67 61 82 52

2 place Marcel Godechot BP4152

34092 MONTPELLIER CEDEX 5

Livret d'informations destiné aux chefs d'établissement et conseillers pédagogiques d'étudiants en Stage d'Observation et/ou de Pratique Accompagnée (SOPA/SPA)

2015-2016

Textes de références :

- B.O n° 30 du 25 juillet 2013

- arrêté du 1^{er} juillet 2013 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

- Décret n°2014-1017 du 8 septembre 2014 instituant une indemnité et arrêté du 8 septembre 2014 fixant le taux de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires.

Site Web de l'ESPE-LR : Tous les documents actualisés se trouvent sur le site web de l'ESPE-LR en page d'accueil « Stage SOPA/SPA » (<http://www.espe-lr.fr/stages-sopa-et-spa>) et « Livret de Formation » (<http://www.espe-lr.fr/livret-de-formation-de-l-espe-lr>).



1. Cours universitaire suivi par les étudiants réalisant les stages SOPA et SPA

Pour devenir enseignant ou CPE, il faut être titulaire d'un master et avoir réussi un concours de recrutement de l'Éducation nationale.¹ L'ESPE du Languedoc Roussillon (ESPE-LR) propose en partenariat avec les universités de l'Académie une offre de formation permettant de devenir professeur à travers le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » MEEF mention « 2nd degré » et mention « Encadrement Éducatif » pour ce qui concerne respectivement les futurs professeurs de collèges et lycées et les conseillers principaux d'éducation.

Afin de préparer au mieux leurs étudiants à la réussite dans un master MEEF, les 4 universités de la région proposent aux étudiants de suivre des Unités d'Enseignement (UE) de pré-professionnalisation au métier d'enseignant comportant un stage en établissement. Ce stage permet de découvrir les différentes facettes du métier. Il est limité à l'observation en cours et au sein de l'école ou de l'établissement. Les EAP (Emploi Avenir Professeur) peuvent être amenés à exercer certaines tâches liées à la vie scolaire ou à l'aide aux devoirs (études dirigées, etc.).² Le stage a aussi pour objectif de confirmer la motivation pour ce métier. Ces UE sont conseillées en licence mais n'ont pas été nécessairement suivies par tous les étudiants du master MEEF.

Le Master MEEF allie trois objectifs qui concourent au développement des compétences professionnelles des enseignants et des CPE :

- renforcer les connaissances universitaires dans les disciplines à enseigner ou les domaines d'exercice
- préparer les concours du 2nd degré: CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, etc.
- acquérir une formation professionnelle dans une logique de formation fondée sur l'alternance (articulation stages/formation)

La formation proposée repose sur le principe de **l'alternance intégrative** entre des situations de travail vécues en école ou en établissement scolaire (au cours des stages) et des enseignements (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner). La professionnalisation et l'acquisition des compétences résultent des interactions multiples qui s'établissent entre la formation et les stages à travers des dispositifs de formation spécifiques (aide à la préparation de cours, analyse de situations professionnelles, visites formatives pendant les stages, etc.).

Ce sont donc des masters professionnalisant qui visent non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

En première année de master MEEF, les étudiants reçoivent un enseignement académique qui consolide leurs connaissances universitaires (avec notamment une initiation à la recherche) et une première formation pédagogique (connaissance du système éducatif, initiation didactique, etc.). C'est dans ce cadre que se situe **le Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA)**. C'est également au cours de cette année que les étudiants passent le concours : admissibilité en avril, admission en juin-juillet.

En seconde année de master, on peut identifier deux populations d'étudiants :

- des étudiants lauréats d'un concours qui sont fonctionnaires stagiaires à mi-temps (rémunérés à plein temps) et suivent une formation en alternance à l'ESPE-LR. Ces étudiants sont accompagnés par **deux** tuteurs : un tuteur en établissement et un tuteur universitaire. La situation de ces stagiaires est traitée dans un autre document.
- des étudiants non lauréats d'un concours mais autorisés à poursuivre en M2 MEEF après avoir obtenu le M1 MEEF. **C'est dans ce cadre que se situe le stage de pratique**

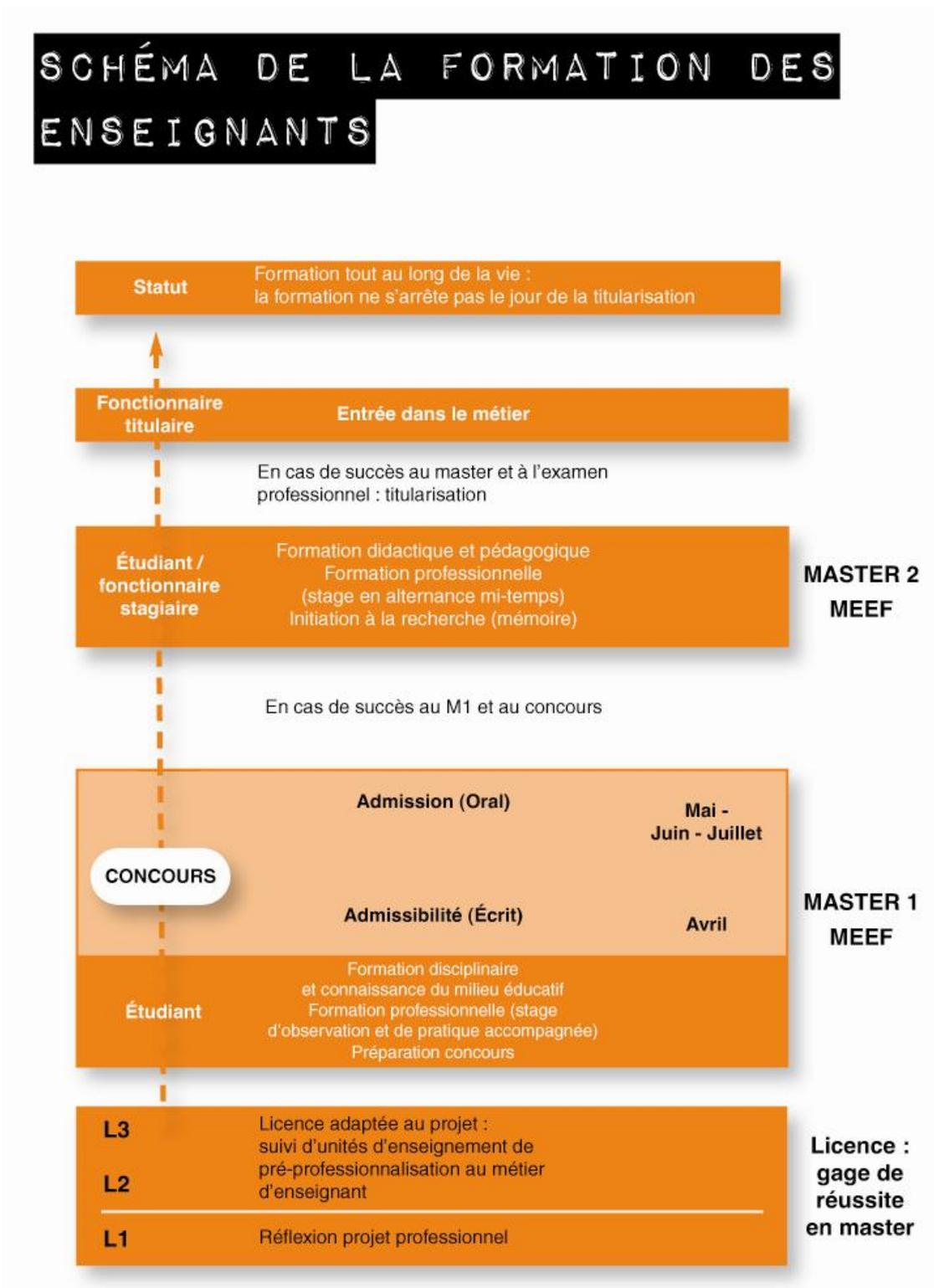
¹ Il demeure possible de devenir enseignant en étant exempté de diplôme (parent de trois enfants, sportif de haut niveau, expérience professionnelle pour CAPET ou CAPLP, ...). Néanmoins, les lauréats exemptés de diplôme suivent une formation assez proche de celle des autres lauréats une fois qu'ils ont été reçus au concours.

² Aucun recrutement nouveau d'EAP n'a été réalisé en 2015. Néanmoins, les EAP recrutés auparavant ont pu conserver cet emploi. A terme ce dispositif sera éteint en 2017.

accompagnée (SPA) faisant suite au stage (SOPA) réalisé en M1 MEEF. Certains d'entre eux se présenteront à nouveau au concours cette année.

Il est important de préciser que les épreuves du concours, en particulier à l'oral, accordent une place importante à l'évaluation des compétences professionnelles et à la connaissance du métier.

Le schéma ci-dessous représente le cursus suivi par les étudiants devenant professeur stagiaire à l'issue de leur année de M1 :



2. Quelles sont les finalités et la mise en œuvre des stages SOPA?

Finalités

Situé en **début de parcours de master et d'une durée de 4 semaines**, ce stage a pour principal objectif de permettre aux étudiants de se confronter à la réalité du métier d'enseignant ou de CPE. Il s'agit pour eux de prendre de la distance avec la vision qu'ils pouvaient en avoir en tant qu'anciens élèves. Ils doivent apprendre à observer les élèves, leurs comportements, la manière dont ils apprennent etc. du point de vue du professeur. Ils doivent prendre conscience progressivement des différentes facettes qui composent le métier, métier qui ne se limite pas à la classe (selon le triptyque : préparation, réalisation du cours, correction) mais qui intègre un cadre plus large : travail en projets et en équipe, développement de partenariats, relations avec les parents, etc. Ce sont ces différentes facettes qui composent précisément le **référentiel des compétences professionnelles** par lequel le ministère définit ses attentes pour les professeurs, documentalistes et CPE (arrêté du 1^{er} juillet 2013, B.O n° 30 du 25 juillet 2013)

Ce contact avec la réalité du métier a pour but de confirmer un attrait pour la profession et de stimuler la motivation. Pour certains étudiants, il peut être l'occasion de prendre conscience qu'une réorientation est à envisager.

L'**observation** est donc au centre du stage, elle en est la finalité essentielle. Mais pour comprendre le métier de l'intérieur rien ne peut remplacer son exercice : **la pratique accompagnée** doit donc être conçue comme le prolongement naturel de l'observation. C'est en l'exerçant sous le contrôle et avec les recommandations de son conseiller pédagogique que l'étudiant pourra appréhender de l'intérieur la spécificité de ce métier : le pari toujours recommencé que constitue chaque heure de cours.

Déroulement du Stage

Selon la réglementation, le conseiller pédagogique est chargé « *d'une initiation guidée à l'exercice du métier en aidant à la prise en charge progressive des cours* ».

La première semaine doit être quasi exclusivement réservée à l'**observation** : observation des professeurs, des élèves, des activités proposées, etc. Le but est de comprendre les situations d'apprentissage, les objectifs poursuivis par le professeur et de voir comment réagissent les élèves en fonction de leur niveau et de leurs difficultés. Le tuteur peut donner quelques explications avant, pendant ou après la classe afin de faciliter la compréhension des situations pédagogiques.

Dès la seconde semaine, le conseiller pédagogique peut confier soit des moments de cours à préparer, soit la totalité d'une heure, en commençant si possible par des séances ne présentant pas de difficulté particulière et en donnant des conseils de préparation. Il est nécessaire que sur la durée du stage chaque étudiant ait pu mettre en œuvre au moins une dizaine d'heures. Le conseiller pédagogique est toujours présent lors de ces séances de pratique accompagnée : il reste le seul responsable de la classe et notamment de la sécurité des élèves. A l'issue des séances, le conseiller pédagogique fait part de ses conseils, avec bienveillance, afin de lui permettre de progresser.

L'observation ne doit pas se limiter à l'enceinte de la classe. A l'échelle de l'établissement, le stage doit permettre une perception large, et si possible globale, des métiers qui sont visés par les étudiants et, en particulier, l'occasion de découvrir :

- les missions qui affèrent à leur futur métier, dans ses différentes dimensions ;
- la contribution de ce métier à la vie de l'EPL et à la réalisation des missions de l'établissement.

A cette fin, le conseiller pédagogique aménage un parcours dans l'établissement afin de permettre la découverte d'autres enseignements ou activités pédagogiques dans d'autres classes que celles du tuteur, à la vie scolaire, au CDI. etc. Les étudiants peuvent participer à diverses réunions et instances au sein de l'établissement, rencontrer le chef d'établissement et/ou son adjoint. Ces rencontres doivent permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement et d'approfondir la connaissance du système éducatif.

Préparation et accompagnement du stage à l'Université

Le stage est préparé et accompagné par les enseignants de l'Université. Tous les étudiants suivent une UE de 30 heures sur la connaissance du système éducatif (valeurs, missions, fonctionnement, problèmes de l'école).

Dans une seconde UE ils reçoivent une première formation didactique qui aborde les questions relatives aux méthodes d'enseignement propres à chaque discipline : programmes, conception et mise en œuvre d'une séquence, etc. Ils ont pu ainsi se faire une première représentation sommaire de la manière dont doit être conçu un cours dans leur discipline. Au sein de cette UE, ils ont également reçu des conseils pour apprendre à observer ce qui se passe dans une classe du point de vue des apprentissages qui doivent s'y dérouler.

Période du stage de 4 semaines débutant le 16 novembre

- **Stage groupé en deux périodes de 2 semaines : du 16 au 27 novembre 2015 -et du 4 au 15 janvier 2016** pour toutes les disciplines autres que EPS, Maths, Physique-chimie, Biotechnologies, SVT, Maths-Sciences et PLP enseignements généraux.
- **Stage filé en EPS le vendredi après-midi du 20 novembre 2015 au 1^{er} avril 2016**
- **Stage groupé de 4 semaines du 16/11/2015 au 12/12/2015** pour les parcours de Maths, Physique-chimie, Biotechnologies, SVT, Maths-Sciences et PLP enseignements généraux.

Les stages débutant tous à partir du 16 novembre, le chef d'établissement peut organiser un accueil unique pour tous les stagiaires.

Durée hebdomadaire de présence des étudiants en établissement

- 9 heures pour l'observation du conseiller pédagogique dans sa classe ou pour la prise en charge de tout ou partie des cours d'une de ses classes, complétées par des temps d'analyse avec le conseiller et par des temps pour la connaissance de l'établissement. La durée totale est au maximum de 18h par semaine.
- Pour les CPE et documentalistes: 20 heures complétées par des temps d'analyse avec le conseiller pédagogique et par un temps pour la connaissance de l'établissement.

Les étudiants n'ont pas de stage le mercredi.

Évaluation

Intégrés dans une UE, le stage SOPA permet d'identifier les compétences et les gestes professionnels nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Cette expérience est mise en œuvre par l'observation et l'analyse raisonnée de pratiques de classe, ancrées dans des situations réelles d'enseignement.

Chaque conseiller pédagogique aura à remettre une attestation de suivi de stage, avant la fin du stage, au responsable disciplinaire de l'UE.

Le stage est obligatoire et ne peut faire l'objet d'une dispense.

3. Quelles sont les finalités et la mise en œuvre des stages SPA ?

Finalités

Situé en deuxième année du master, d'une durée de 12 semaines à hauteur de 5h par semaine, ce stage a pour principal objectif d'approfondir la pratique acquise en master 1. Le SPA s'appuie sur le **référentiel des compétences professionnelles** par lequel le ministère définit ses attentes pour les professeurs, documentalistes et CPE (arrêté du 1^{er} juillet 2013, B.O n° 30 du 25 juillet 2013) Il est centré sur la pratique accompagnée effectuée en présence du conseiller pédagogique de stage.

Le stage SPA offre également la possibilité à chaque étudiant qui le souhaite de compléter la collecte des données nécessaires à la réalisation de son mémoire de master. Enfin l'exercice professionnel permet à l'étudiant de valider les compétences numériques en vue de la validation du C2I2e.

Déroulement du stage

Le stage peut se composer de deux phases distinctes :

Une phase d'accueil : Le conseiller pédagogique indique aux étudiants la suite de la programmation pédagogique à assurer (thèmes, sujets d'études, séquences...) et donne des conseils à chaque étudiant pour la conception de ses cours.

La pratique accompagnée :

Chaque étudiant intervient sur tout ou partie d'une ou plusieurs classes de son conseiller pédagogique.

L'étudiant assure les cours qui lui ont été confiés, évalue, assiste aux conseils de classe etc. Le conseiller pédagogique encadre son apprentissage (temps d'entretien et de bilan en dehors des cours), et assiste à tous ses cours et garde l'entière responsabilité de sa classe.

Ce stage fera l'objet d'une visite du tuteur universitaire.

Préparation et accompagnement du stage à l'Université

Le stage est préparé et accompagné par les enseignants de l'équipe pédagogique. Tous les étudiants suivent une UE de tronc commun ainsi que des UE de didactique. Au sein de ces UE, ils ont également reçu des conseils pour assurer les cours dans une ou plusieurs classes.

Période du stage : 12 semaines du 16 novembre 2015 au 19 février 2016

Les étudiants seront présents en établissement les mêmes jours que les fonctionnaires-stagiaires à mi-temps c'est-à-dire le lundi journée, mardi matin, vendredi journée sauf pour l'EPS pour lequel c'est lundi journée, mardi matin et mercredi journée. Ces stages débutent en même temps que le stage SOPA ce qui permet au chef d'établissement d'organiser un unique accueil des stagiaires.

Durée hebdomadaire de présence des étudiants en établissement

- **pour les stagiaires enseignants** : 5h en moyenne réparties en deux demi-journées sur 12 semaines afin de permettre au binôme d'étudiants de suivre plus facilement le travail de sa (ses) classe(s) et d'optimiser sa pratique professionnelle. Le conseiller pédagogique

en accord avec les stagiaires peut moduler la présence du binôme dans la semaine, en respectant globalement l'objectif de 60h de présence en classe.)

- **pour les stagiaires CPE et documentalistes** : 10h minimum par semaine
-

Nombre de jours de présence effective : 3 demi-journées par semaine, choisies en accord avec le conseiller pédagogique, afin de pouvoir mettre en œuvre les différentes missions.

Evaluation

Intégrés dans une UE, le stage SPA permet d'identifier les compétences et les gestes professionnels nécessaires à l'exercice du métier. Cette expérience est mise en œuvre par l'observation et l'analyse raisonnée de pratiques de classe, ancrées dans des situations réelles d'enseignement. Chaque conseiller pédagogique remettra une attestation de suivi de stage, avant la fin du stage, au responsable disciplinaire de l'UE. Le stage SPA de M2 peut donner lieu à une visite effectuée par le tuteur universitaire et à l'occasion de laquelle il rencontrera le conseiller pédagogique. Le stage est obligatoire et ne peut faire l'objet d'une dispense.

4. Quelle sont les missions du conseiller pédagogique ?

Dans le cadre du stage d'observation et de pratique accompagnée, un conseiller pédagogique accueille et conseille les étudiants de master 1 ou 2.

Le conseiller pédagogique est un professeur expérimenté, identifié par son inspecteur et par son chef d'établissement pour ses compétences professionnelles exemplaires et pour son aptitude à montrer sa pratique et à conseiller un étudiant.

Son rôle est de d'accueillir dans ses classes, un étudiant (ou un binôme) engagé dans un parcours vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, dans le but de conforter sa motivation en lui donnant à voir toutes les facettes du métier. Après un temps d'observation variable selon l'expérience (EAP, stage de licence ou de master) et le niveau de maîtrise des pratiques de base nécessaires à l'enseignement, le conseiller pédagogique aide l'étudiant à préparer et à réaliser lui-même des séances au cours desquelles il prend la responsabilité d'une classe. Il revient également au conseiller pédagogique d'observer la pratique de l'étudiant et de l'analyser avec lui, y compris au travers de résultats d'élèves.

Au-delà du contexte de sa classe, le conseiller pédagogique contribue à faire percevoir à l'étudiant, le fonctionnement du système éducatif à l'échelle de l'établissement, dans la diversité des situations pédagogiques et à travers ses différentes instances. Pour cela, il prépare avec le chef d'établissement, un programme de visites ou d'entretiens avec les acteurs éducatifs de l'établissement, voire de participation aux instances, dans la mesure du possible.

5. Comment se fait l'affectation en stage ?

La procédure d'affectation a changé cette année et se déroule de la façon suivante :

- Identification des conseillers pédagogiques potentiels par les corps d'inspection et communication à l'ESPE de cette liste au 1^{er} septembre 2015 par le Délégué Académique à la Pédagogie.
- A partir de cette étape, l'ESPE-LR, par l'intermédiaire d'Eric Favard, chargé de mission à l'ESPE de la mise en stage et de leur accompagnement, interagit avec les chefs d'établissement. Le 14 septembre, les chefs d'établissement reçoivent un courriel de l'ESPE et la liste des conseillers pédagogiques potentiels
- Les chefs d'établissement sont chargés de demander leur accord aux enseignants proposés pour occuper cette fonction. Ils précisent si les enseignants ont un emploi du temps compatible avec l'accueil d'un stage en SPA qui doit pouvoir réaliser 55h de stage réparti sur 2,5 jours (voir tableau ci-dessus). Lorsque le rectorat indique que tous les

enseignants de l'établissement peuvent remplir cette fonction, il est demandé aux chefs d'établissement de proposer des enseignants volontaires (noms, prénoms).

- Les retours des chefs d'établissement à l'ESPE-LR (eric.favard@fde.univ-montp2.fr) sont attendus le 2 octobre au plus tard. Si des désistements sont observés, une demande complémentaire de lieux de stage sera demandée en urgence au rectorat.
 - Les responsables des UE stage des différents parcours distribuent les lieux de stage par binôme avant le 12 octobre et communiquent les lieux de stage utilisés à l'ESPE-LR avant cette date
 - L'ESPE-LR informe les chefs d'établissement de l'affectation des étudiants pendant les vacances d'automne.
 - Les chefs d'établissement sont chargés de communiquer l'information aux conseillers pédagogiques à la rentrée des vacances d'automne.
 - A la rentrée des vacances d'automne, l'ESPE-LR édite les conventions de stage qui placent des binômes d'étudiants sous la responsabilité d'un conseiller pédagogique qui organise leur emploi du temps en fonction des objectifs du stage. La convention est éditée en trois exemplaires : un conservé par l'établissement, un par l'étudiant et le troisième devant être transmis au bureau des stages. Les trois exemplaires doivent être signés par l'étudiant et le chef d'établissement.
- Les responsables de parcours peuvent entrer en contact avec les conseillers pédagogiques au retour des vacances d'automne.

6. Quel est le statut réglementaire des étudiants au sein des établissements d'enseignement secondaires ?

Pour le SOPA comme pour le SPA, les étudiants de M1 et M2 gardent leur statut d'étudiant. Ils ne peuvent donc se voir confier de classes ou de groupes d'élèves en responsabilité. Conformément à la réglementation, une **convention** signée par le chef d'établissement, l'ESPE-LR et l'étudiant définit le cadre du stage et le statut de l'étudiant dans l'établissement. Elle sera distribuée à l'étudiant avant le stage qui la fera signer en triple exemplaires au chef d'établissement.

7. Quels sont vos interlocuteurs à l'Université?

Pour toutes les questions administratives votre interlocuteur est le service second degré de la faculté d'éducation de l'université de Montpellier chargé d'assurer la mise en stage pour l'ESPE-LR :

Responsable :

Éric FAVARD 04 67 61 82 52 eric.favard@fde.univ-montp2.fr

Gestion administrative :

Dominique JACOB 04 67 61 82 56 2nddegre@fde.univ-montp2.fr

Anne VASCHALDE 04 67 61 82 12 2nddegre@fde.univ-montp2.fr

Des réunions de tuteurs pourront être organisées en présence de l'inspection, en fonction de vos besoins et pour répondre à vos questions.

**Pour ce qui concerne le suivi pédagogique des étudiants,
vous disposez d'un interlocuteur disciplinaire,
responsable des enseignements de didactique.**

Correspondants pédagogiques à Montpellier, Nîmes et Perpignan	
Disciplines	Coordonnées des responsables
Arts appliqués	laurie.bassot@yahoo.fr
Arts plastiques	blanvillain.caroline@orange.fr
Biotechnologies	pascal.chillet@univ-montp2.fr
CPE	gerard.piquemal@voila.fr
Documentation	cecile.raynal@fde.univ-montp2.fr
Eco gestion	claud.fabre@fde.univ-montp2.fr
EPS	christine.garsault@fde.univ-montp2.fr
Histoire et géographie	Montpellier : M1 : anne.laurent@fde.univ-montp2.fr M2 : francois.hugues2@free.fr Perpignan : clement.barniaudy@laposte.net
Langues	Montpellier : maylis.rospide@univ-montp3.fr Perpignan : Anglais : olivier.simonin@univ-perp.fr Catalan : baylacf@univ-perp.fr Espagnol : marie-pierre.ramouche@univ-perp.fr caire@univ-perp.fr
Lettres	Montpellier : claire.stcherbinine@ac-montpellier.fr Perpignan : pascal.nogues@univ-perp.fr
Maths	mirene.larquier@fde.univ-montp2.fr
Musique	patrick.lamon@fde.univ-montp2.fr
Physique	michel.paris@fde.univ-montp2.fr
PLP enseignements généraux	eric.favard@fde.univ-montp2.fr
PLP Maths-sciences	lydia.calia-falgairolle@ac-montpellier.fr
SES	melissa.ruggeri@ac-montpellier.fr
STMS	fabienne.boudoux@orange.fr
SVT	valerie.delaforest@fde.univ-montp2.fr
Sciences industrielles de l'ingénieur	alain.jean@fde.univ-montp2.fr

8. Quelle rémunération pour les conseillers pédagogiques?

SOPA

Les professeurs des collèges et lycées qui accueilleront des étudiants stagiaires bénéficieront [...] d'une indemnité de 150 € par étudiant, soit 300 euros pour un binôme.

- Décret n°2014-1017 du 8 septembre 2014 instituant une indemnité et arrêté du 8 septembre 2014 fixant le taux de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré stagiaires et des conseillers principaux d'éducation

- stagiaires
- circulaire DGRH, Ministère de l'Education Nationale, 10 octobre 2014

SPA

L'indemnité est fixée à 300 € par étudiant encadré.

- Décret n°2014-1017 du 8 septembre 2014 instituant une indemnité et arrêté du 8 septembre 2014 fixant le taux de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires
- circulaire DGRH, Ministère de l'Education Nationale, 10 octobre 2014

Conseiller Pédagogique à temps partiel :

La circulaire DAF C1 du 15 décembre 2011 prévoit que les enseignants à temps partiel peuvent bénéficier de l'indemnité de tutorat. De plus, l'indemnité n'est pas allouée en totalité dans le cas où son attributaire est remplacé dans ses fonctions. L'indemnité sera répartie entre les deux intéressés.

9- ANNEXE : attestation de stage SOPA .

Ce document sera à remettre par les étudiants à leur responsable de parcours. Ces derniers informeront les tuteurs-métier des modalités d'évaluation du stage (rapport de stage, analyse de pratique, vidéos...) au début du stage.

ATTESTATION DE SUIVI DE STAGE

SOPA SPA

(Document à remettre au tuteur universitaire via l'étudiant)

Discipline ou domaine :

Étudiant

Nom Prénom :
Date de naissance :
Parcours :

Conseiller Pédagogique :

Nom Prénom :
Etablissement :
Adresse :
Classes en charge :

Absences

Nombre de ½ journées d'absence :

Appréciation quant aux conditions de déroulement et au travail réalisé par l'étudiant dans le cadre du stage :

Signature de l'étudiant

Signature du conseiller pédagogique

